

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial au produit phytopharmaceutique **BENTA 480SL***

de la société SHARDA EUROPE B.V.B.A

enregistrée sous le n°2018-2555

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour le nom précisé dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom BAZANO

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	BENTA 480SL BAZANO
Type de produit	Générique
Titulaire	SHARDA EUROPE B.V.B.A Heedstrat 58 1730 ASSE Belgique
Formulation	Concentré soluble (SL)
Contenant	480 g/L - bentazone
Numéro d'intrant	2100420
Numéro d'AMM	2120160
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le, 26 SEP. 2018



Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)